

Délibération DEL-CC-2024-103

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 2 JUILLET 2024

A LA SALLE LA PASSERELLE, 8 GRAND'RUE A MAULEON

Le deux juillet deux mille vingt quatre, à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle La Passerelle, 8 Grand'Rue à Mauléon, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (64) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-Louis LOGEAIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (5) : Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Rachel MERLET, Etienne HUCAULT pouvoir à Pascal GABILY, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER,

Absents (11) : Philippe ROBIN, Jean Claude METAIS, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Stéphanie FILLON, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

Date de convocation : 26-06-2024

Secrétaire de séance : Madame Claire PAULIC

ADMINISTRATION GENERALE

Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'animation du Château de SAINT-MESMIN : élection d'un délégué titulaire

Vu l'arrêté du Préfet des Deux Sèvres n°2014119-0001 du 29 avril 2014 portant adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais au syndicat mixte pour la mise en valeur et l'animation du château de SAINT-MESMIN ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'animation du Château de SAINT-MESMIN ;

Vu la délibération DEL-CC-2020-158 du conseil communautaire relative à l'élection des délégués auprès du syndicat mixte pour la mise en valeur et l'animation du Château de Saint Mesmin.

Conformément à l'arrêté susvisé, la Communauté d'Agglomération dispose de 2 sièges de délégués titulaires et de 2 sièges de délégués suppléants au comité syndical du syndicat mixte.

Il s'agit, sur demande de Monsieur le Président, de mettre fin aux fonctions de délégué titulaire au comité syndical du syndicat mixte du Château de Saint-Mesmin de Monsieur Philippe ROBIN.

Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire est invité à désigner **Monsieur Bruno BODIN** conseiller communautaire élu à Bressuire, en remplacement de M. ROBIN.

A la demande du Président, et à l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

A l'issue du vote le résultat suivant est obtenu (69 votants) :

Monsieur M Bruno BODIN membre titulaire : 69 voix

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- **Mettre fin aux fonctions de délégué titulaire au comité syndical du syndicat mixte du Château de Saint-Mesmin de M. Philippe ROBIN ;**
- **Désigner Monsieur Bruno BODIN en qualité de représentant titulaire au comité syndical du syndicat mixte du Château de Saint-Mesmin ;**
- **Mettre à jour en conséquence la composition du comité syndical :**

Comité syndical du syndicat mixte du Château de SAINT-MESMIN			
DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS	
GRELLIER	Dany	JARRY	Marie
BODIN	Bruno	MERLET	Rachel

- **Adopter cette délibération ;**
- **Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 05 JUIL. 2024

Notifié ou publié le 05 JUIL. 2024

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

